

**Portant délégation à l'effet de signer au nom de la Présidente de l'Université,  
En faveur de Monsieur Laurent THEVENET, Vice-Président en charge des relations internationales de l'Université Paris-Est  
Créteil Val-de-Marne (UPEC)**

**La Présidente de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), dénomination d'usage de  
l'Université Paris 12 – Val-de-Marne,**

- VU** le Code de l'éducation et notamment son article L.712-2 et suivants ;
- VU** l'arrêté du Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, par lequel Madame Marie Garapon a été nommée Directrice générale des services de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) modifiés par délibération du Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU** la délibération en date du 17 septembre 2018 par laquelle le Conseil d'administration a été élu Monsieur Laurent THEVENET Vice-Président en charge des relations internationales ;
- VU** la lettre de mission en date du 17 septembre 2018 de Monsieur Laurent THEVENET, Vice-Président en charge des relations internationales ;
- VU** la délibération CA-2025-ÉLECTION-UPEC-65, en date du 3 octobre 2025 par laquelle le Conseil d'administration a élu Madame Karine Bergès à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** l'annexe intitulée délégataire de signature ;

  
**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1 :**

Monsieur Laurent THEVENET, *Vice-Président en charge des relations internationales*, reçoit délégation à l'effet de signer, au nom de la Présidente de l'Université, dans la limite de ses attributions et notamment dans le cadre de missions de représentation de l'Université à l'étranger, les conventions, notamment :

- Les protocoles d'entente et accords de coopération institutionnelle et leur renouvellement ;
- Les conventions d'accueil d'enseignants, d'enseignants-chercheurs, de doctorants ou de stagiaires au sein de l'université.

**ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté est soumis à publicité.

Il est publié sur le site internet de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC).

La signature et le paraphe des agents habilités dans les conditions prévues aux articles précédents sont déposés auprès de l'agent comptable de l'établissement.

**ARTICLE 3 :**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 3 octobre 2025.

**ARTICLE 4 :**

La Directrice Générale des Services de l'UPEC, Madame Marie GARAPON, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

*Fait à Créteil, le 3 octobre 2025*

**La Présidente de l'Université**



**Karine BERGÈS**